

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 mars 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 2 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saily-Achâtel était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS, Maire.

Etaient présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Maryse DESARCE, Cécile PIAZZA, Xavier MARI,
Jean-François NICOLAS, Frédéric COLSON, Virginie KOSCHER, Bertrand SIMONIN, Sandrine DOYEN.
Secrétaire de séance : Sandrine DOYEN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Compte administratif 2019.

Le maire M. Stéphane NICOLAS, n'ayant pas pris part au vote, le premier adjoint, M. Alain Herbiet, a fait voter le compte administratif 2019 qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal comme suit :

Section de fonctionnement :

* dépenses : 131 820,78 €
* recettes : 155 428,63 €
* résultat reporté de : + 226 582,71 €
soit un excédent de 250 190,56 €

Section d'investissement :

* dépenses : 58 873,00 €
* recettes : 19 788,90 €
* résultat reporté : + 165 725,51 €
soit un excédent de 126 641,41 €

Restes à réaliser en dépenses : 17 000 € et en recettes : 23 200 €.

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un excédent de financement de 132 841,41 €

2°) Compte de gestion 2019.

Vu l'exécution budgétaire du compte administratif 2019

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 du Receveur,

Considérant les écritures du compte de gestion 2019 conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé le compte de gestion 2019 du receveur municipal.

Divers :

- Compte rendu par Alain Herbiet sur l'avancement des travaux d'assainissement. Après la mise en œuvre de la station d'épuration à Secourt, entre le 15 et le 31 mars, les déconnexions de fosses pourront se faire.
- Bertrand Simonin tient à signaler les excès de vitesse inadmissibles constatés dans la rue principale de la commune. A charge pour la prochaine équipe municipale de trouver des solutions, la piste d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h sur la commune, en est une.
- Les travaux de réfection de la voirie rue du Grand Orme seront réalisés, 30 % du prix sera pris en charge par le Smasa.
- Une étude sera lancée afin de renforcer la route qui va de la rue du Grand Orme à la rue St Barthélémy.
- Alain Herbiet est chargé du dossier d'assurance concernant la fuite d'eau située dans la grange, le plancher du bar ayant été endommagé.
- Une enquête publique est en cours du 2 au 15 mars 2020, préalable à l'établissement d'une servitude sur terrains privés non bâtis pour la pose d'une canalisation publique d'assainissement sur le territoire de la commune.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS